

Province de Québec
Municipalité de Sainte-Justine

À une SÉANCE ORDINAIRE de la municipalité de Sainte-Justine tenue le 2 avril 2020 à 19h30 à la Mairie, située au 167, route 204 à Saint-Justine, à laquelle séance sont présents :

Siège #1 - Marcel Tanguay
Siège #2 - André Ferland
Siège #3 - Jean-Guy Labbé
Siège #4 - Réjean Labonté
Siège #5 - Mario Chiasson
Siège #6 - Linda Gosselin

Les membres du conseil municipal forment le quorum sous la présidence de Christian Chabot, maire.

Monsieur Gilles Vézina, directeur général et secrétaire-trésorier est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

49-04-20

2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2020
- 4 - FINANCES
 - 4.1 - Comptes fournisseurs au 2 avril 2020
- 5 - INSPECTEUR MUNICIPAL
 - 5.1 - Service incendie
 - 5.1.1 - Régie des incendies / règlement d'emprunt
 - 5.2 - Sécurité civile
 - 5.3 - Parc industriel
 - 5.4 - Récupération de tubulures d'érablière
 - 5.5 - Location machineries lourdes
 - 5.6 - Demande de soumissions - pavage
 - 5.7 - Réseau routier municipal
 - 5.8 - Entretien chemins d'hiver
 - 5.9 - Règlement concernant les animaux
 - 5.10 - Balayage des rues
- 6 - QUESTIONS DIVERSES
 - 6.1 - Oeuvre des loisirs
 - 6.2 - Financement règlement d'emprunt
 - 6.2.1 - Résolution de concordance
 - 6.2.2 - Résolution d'adjudication
 - 6.3 - COVID-19
 - 6.4 - Traverse de quad / route des Églises
 - 6.5 - Mutuelle de prévention / Santé et Sécurité au travail
- 7 - CORRESPONDANCE
 - 7.1 - FQM
 - 7.2 - Mutuelle des Municipalités du Québec
 - 7.3 - Mini-Scribe
- 8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Linda Gosselin,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en y ajoutant les items suivants:

ADOPTÉE

50-04-20

3 - ADOPTION PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 5 MARS 2020

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2020 a été envoyé aux membres du conseil municipal.

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le procès-verbal de la séance ci-dessus mentionnées soit adopté.

ADOPTÉE

4 - FINANCES

51-04-20

4.1 - Comptes fournisseurs au 2 avril 2020

LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS AU 2 AVRIL 2020

Chèque	Nom	Montant	Payé
C2000177	MOISSON BEAUCE	100,00	100,00
C2000178	CLUB DE BOXE M.A..A.	150,00	150,00
C2000179	MRC DES ETCHEMINS	12,23	12,23
C2000180	HYDRO-QUEBEC	541,00	541,00
C2000180	HYDRO-QUEBEC	21,91	21,91
C2000181	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	35 630,30	35 630,30
C2000181	CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS	616,78	616,78
C2000182	BELL MOBILITÉ INC.	115,99	115,99
C2000183	OEUVRE DES LOISIRS FONDS D'INVESTISSEMENT DE SAINTE- JUSTINE	6 500,00	6 500,00
C2000184		70 000,00	70 000,00
C2000185	GARDAWORLD SYSTÈME DE SÉCURITÉ FRÉDÉRIK LAPOINTE	241,03	241,03
		125,97	125,97
C2000186	AON HEWITT	3 601,46	
C2000187	MINISTRE DU REVENU DU QUEBEC	7 800,70	
C2000188	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	2 748,77	
C2000188	RECEVEUR GENERAL DU CANADA	41,19	
C2000189	SSQ GROUPE FINANCIER	3 845,30	
C2000190	SOGETEL INC.	478,74	
C2000191	GROUPE CT	860,78	
C2000192	IMPRIMERIE APPALACHES INC.	34,49	
C2000193	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	16,00	
C2000194	SOCIETE CANADIENNE DES POSTES	167,34	
C2000195	COOP STE-JUSTINE	318,52	
C2000196	HYDRO-QUEBEC	381,09	
C2000196	HYDRO-QUEBEC	355,16	
C2000196	HYDRO-QUEBEC	2 110,08	
C2000197	PAGES JAUNES INC.	84,80	
C2000198	SERVICE DE PNEUS AUDET ENR.	184,01	
C2000199	DÉPANNEUR SAINTE-JUSTINE	318,01	
C2000200	PUROLATOR COURRIER LTEE	5,57	
C2000200	PUROLATOR COURRIER LTEE	5,52	
C2000201	PAULO ET REMY INC. COM NORMES ÉQUITÉ SANTE SECURITE	11,50	
C2000202	TRAVAIL	13,10	
C2000203	PIÈCES D'AUTOS G.G.M. INC.	389,18	
C2000204	GARAGE GILLES ROY INC.	128,86	
C2000205	M.R.C. DE BELLECHASSE	32 421,34	
C2000206	VALERO ÉNERGIE INC.	4 176,83	
C2000206	VALERO ÉNERGIE INC.	1 207,99	

C2000206	VALERO ÉNERGIE INC.	837,14	
C2000207	EUROFINS ENVIRONEX	249,50	
C2000207	EUROFINS ENVIRONEX	241,16	
C2000208	M.R.C. DES ETCHÉMINS	2 235,58	
C2000209	RÉSEAU BIBLIO	1 223,51	
C2000210	LA VOIX DU SUD	678,81	
C2000211	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	316,04	
C2000211	SERVICES INFORMATIQUES KEVEN VACHON	2 034,83	
C2000212	ÉQUIPEMENTS DE BUREAU DEMERS INC.	246,84	
C2000213	FAUCHER INDUSTRIES	47,70	
C2000214	DATA2CLOUD.CA	549,12	
C2000214	DATA2CLOUD.CA	88,36	
C2000215	BRANDT	129,06	
C2000216	DONALD CAYOUCETTE	88,30	
C2000217	LES ENTREPRISES S. LABBÉ INC.	796,18	
	TOTAL	185 523,67	114 055,21
	SOLDE À PAYER	71468,46	
	ENCAISSE	-116727,94	

Sur une proposition de André Ferland,
Il est résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE les comptes ci-dessus mentionnés soient acceptés.

ADOPTÉE

5 - INSPECTEUR MUNICIPAL

5.1 - Service incendie

Le directeur général remet aux membres du conseil un document préparé par le ministère de la Sécurité publique et l'Association des chefs en sécurité incendie sur les mesures supplémentaires à mettre en place en cas d'incendie dans une résidence privée pour aînés lors de l'évacuation et au point de rassemblement pour éviter la propagation de la COVID-19.

Il remet également la note de service remis aux pompiers par le directeur des incendies relativement aux mesures à respecter dans le cadre du virus COVID-19.

52-04-20

5.1.1 - Régie des incendies / règlement d'emprunt

Attendu que le conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins a adopté lors de sa séance ordinaire du 2 avril 2020 le règlement d'emprunt no. 04-2020;

Attendu que ce règlement a pour but d'acquérir un camion autopompe 2019 ou plus récent;

Attendu que pour effectuer cette acquisition, le conseil d'administration de la Régie est autorisé à dépenser une somme de 464 696\$, à emprunter une somme de 364 696\$ sur une période de 10 ans et à affecter une somme de 100 000\$ provenant du fonds général;

Attendu qu'en vertu de l'article 607 du Code municipal du Québec, le conseil de chaque municipalité doit, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci et que s'il ne le fait pas, le règlement est réputé approuvé;

En conséquence de ce qui précède,
Il est proposé par Marcel Tanguay,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

Que le Conseil municipal de Sainte-Justine approuve le règlement d'emprunt no. 04-2020 tel qu'adopté par le conseil d'administration de la Régie des incendies du secteur est des Etchemins à sa séance ordinaire du 2 avril 2020 et soumis à ce conseil municipal pour adoption.

ADOPTÉE

5.2 - Sécurité civile

En raison de la COVID-19, il n'y a eu aucun développement dans ce dossier.

53-04-20

5.3 - Parc industriel

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine accepte de vendre à 9313-9509 Québec inc (Cédric Pouliot) une partie du lot 5 989 561 du cadastre du Québec situé dans la Parc industriel de Sainte-Justine ;

QUE cette partie de lot aura une dimension de 150 pieds de largeur par 225 pieds de profondeur soit une superficie de 33 750 pi² ;

Que cette vente est consentie pour la somme de .17 le pied carré soit pour un montant total de 5 737.50\$;

QUE le maire et le directeur général soient par la présente autorisés à signer le contrat à intervenir entre 9313-9509 Québec inc (Cédric Pouliot) et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

54-04-20

5.4 - Récupération de tubulures d'érablière

Considérant que la MRC des Etchemins désire mettre en place un ou des lieux de récupération de la tubulure d'érablières;

Considérant la situation géographique du territoire de la MRC des Etchemins;

Considérant que le coût d'installation, d'opération et de campagne publicitaire sera couvert par l'ensemble des municipalités du territoire de la MRC des Etchemins;

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE

Il est proposé par Réjean Labonté,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine acceptent que l'Écocentre de Sainte-Justine agisse comme lieu de dépôt de la tubulure d'érablières;

QU'UN montant de 9 000 \$ soit versé à la municipalité de Sainte-Justine pour couvrir les coûts d'aménagement et d'opération de la première année;

Que l'entente soit valide pour un an et qu'un rapport soit déposé à la fin de la première saison afin que la MRC des Etchemins et la municipalité de Sainte-Justine puissent évaluer la situation;

Que la MRC des Etchemins soit responsable de la campagne publicitaire à cet effet;

Que le site soit accessible gratuitement aux résidents de la MRC des Etchemins seulement pour la récupération de la tubulure d'érablière selon les conditions établies au départ entre la MRC des Etchemins et la Municipalité de Sainte-Justine.

ADOPTÉE

55-04-20

5.5 - Location machineries lourdes

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Sainte-Justine a procédé à une demande de soumissions par invitation auprès des 2 entrepreneurs locaux pour la location de machineries lourdes pour la période du 1^{er} avril 2020 au 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT QU'UNE seule soumission a été déposée et jugée conforme soit celle des Entreprises JAGR;

CONSIDÉRANT QUE les taux horaires soumis par ce soumissionnaire sont les suivants :

Pelle John Deere, 200 CLC, année 2005, 20 tonnes : 113.75\$

avec ripper : 113.75\$

Pelle Komatsu, PC160, année 2007, 16 tonnes : 89.00\$

Camion Sterling, STE, année 2008 : 82.22\$ (taux MTQ)

EN CONSÉQUENCE DE CE QUI PRÉCÈDE,

Il est proposé par Mario Chiasson,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE ledit conseil municipal accepte également la soumission déposée par Les Entreprises JAGR et ce, selon les taux mentionnés dans le préambule de la présente résolution;

ADOPTÉE

56-04-20

5.6 - Demande de soumissions - pavage

Il est proposé par Linda Gosselin,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande des soumissions par invitation en vue de l'exécution de travaux de pavage et de rapiéçage à la finisseuse de différentes rues de la municipalité;

QUE les renseignements relatifs à cette demande de soumission sont plus amplement décrits dans le document intitulé « Soumission par invitation en vue de l'exécution de travaux de pavage » annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante;

QUE les soumissions seront reçues sous enveloppe cachetée portant la mention « soumission – pavage » à la Mairie située au 167, route 204, Sainte-Justine, jusqu'à 14 heures le 7 mai 2020 et seront ouvertes le même jour à la même heure;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et de n'encourir aucune poursuite ou réclamation pour frais ou pertes subies par le soumissionnaire.

ADOPTÉE

57-04-20

5.7 - Réseau routier municipal

Considérant que la municipalité de Sainte-Justine devra effectuer des travaux de pavage sur des tronçons de rues, des travaux de rapiéçage sur ses chemins municipaux ainsi que des travaux d'installation de bordures sur la rue Principale pour un montant approximatif de 80 000\$;

Considérant que le conseil municipal de Sainte-Justine a prévu investir la somme de 55 000\$ dans les travaux susmentionnés;

Considérant le manque à gagner de 25 000\$ pour réaliser ces travaux;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par André Ferland,
Et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Sainte-Justine demande à Mme Stéphanie Lachance, députée de Bellechasse, une aide financière de 15 000\$ dans le cadre de l'enveloppe budgétaire du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

ADOPTÉE

5.8 - Entretien chemins d'hiver

Le conseil est informé de l'état actuel de ce dossier et que des candidats pour le poste à combler seront rencontrés prochainement.

5.9 - Règlement concernant les animaux

Le directeur général remet au conseil municipal une copie des projets de règlement concernant les animaux adoptés par les municipalités de Lac-Etchemin et Sainte-Aurélie.

Cependant, avant d'aller de procéder à l'adoption d'un nouveau règlement municipal dans ce dossier, le conseil convient d'attendre le guide d'application du nouveau règlement provincial qui sera publié prochainement par le ministère de la Sécurité publique.

58-04-20

5.10 - Balayage des rues

Il est proposé par Marcel Tanguay,
Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE le conseil municipal de Sainte-Justine retient les services de Janick Goudreau pour le balayage des rues au tarif horaire 110\$, payable à l'heure, pour un maximum de 30 heures;

QUE ces travaux de balayage des rues devront être réalisés dans la semaine du 11 mai 2020.

ADOPTÉE

6 - QUESTIONS DIVERSES

6.1 - Oeuvre des loisirs

Le conseil est informé des dossiers en cours à l'Oeuvre des loisirs notamment en ce qui a trait à la rencontre des comités et à l'arrêt de travail du directeur des loisirs depuis le 27 mai en raison du COVID-19.

6.2 - Financement règlement d'emprunt

59-04-20

6.2.1 - Résolution de concordance

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Sainte-Justine souhaite emprunter par billets pour un montant total de 369 300 \$ qui sera réalisé le 9 avril 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
-------------------------	-----------------------

181-19	254 280 \$
181-19	115 020 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 181-19, la Municipalité de Sainte-Justine souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Jean-Guy Labbé,
Et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 9 avril 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 9 avril et le 9 octobre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le secrétaire-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	14 700 \$	
2022.	15 000 \$	
2023.	15 300 \$	
2024.	15 700 \$	
2025.	16 100 \$	(à payer en 2025)
2025.	292 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 181-19 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 9 avril 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

60-04-20

6.2.2 – Résolution d'adjudication

Date d'ouverture :	2 avril 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	9 avril 2020
Montant :	369 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Justine a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 9 avril 2020, au montant de 369 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

14 700 \$	1,95000 %	2021
15 000 \$	2,00000 %	2022
15 300 \$	2,05000 %	2023
15 700 \$	2,20000 %	2024
308 600 \$	2,25000 %	2025

Prix : 98,56500

Coût réel : 2,56941 %

2 - BANQUE ROYALE DU CANADA

14 700 \$	2,91000 %	2021
15 000 \$	2,91000 %	2022
15 300 \$	2,91000 %	2023
15 700 \$	2,91000 %	2024
308 600 \$	2,91000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,91000 %

3 - CAISSE DESJARDINS DES ETCHEMINS

14 700 \$	3,35000 %	2021
15 000 \$	3,35000 %	2022
15 300 \$	3,35000 %	2023
15 700 \$	3,35000 %	2024
308 600 \$	3,35000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,35000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Réjean Labonté,

Et résolu unanimement:

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Sainte-Justine accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 9 avril 2020 au montant de 369 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 181-19. Ces billets sont émis au prix de 98,56500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

61-04-20

6.3 - COVID-19

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par tout moyen de communication ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Linda Gosselin,

Et résolu à l'unanimité:

Que pendant la période d'urgence sanitaire reliée au COVID-19, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte que les séances ordinaires et extraordinaires soient tenues à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer en personne, par téléconférences ou par visioconférence.

ADOPTÉE

6.4 - Traverse de quad / route des Églises

Cette lettre du MTQ a pour but d'informer le conseil municipal que dans le but de répondre à sa demande relative à la réduction de la vitesse au carrefour de la route des Églises et du rang 7, une étude sera réalisée à cet effet et les résultats devraient connus d'ici la mi-juin.

62-04-20

6.5 - Mutuelle de prévention / Santé et Sécurité au travail

Il est proposé par Mario Chiasson,

Et résolu à l'unanimité des membres présents:

QUE suite au rapport d'analyse financière préparé par Vincent Fournier du Groupe ACCISST, le conseil municipal de Sainte-Justine accepte d'adhérer à titre de membre à cette mutuelle de prévention et ce, selon les conditions et la tarification énoncées dans ce rapport d'analyse financière.

ADOPTÉE

7 - CORRESPONDANCE

7.1 - FQM

La correspondance de la FQM a été transférée aux membres du conseil municipal.

7.2 - Mutuelle des Municipalités du Québec

Le conseil est informé de la position prise par la Mutuelle des municipalités du

Québec dans le dossier de réclamation de Kathy Audet et Gino Fortier ainsi que pour celui d'Isabelle Audet.

7.3 - Mini-Scribe

Le bulletin juridique Mini-Scribe de l'ADMQ du mois d'avril ainsi que le bulletin spécial du 25 mars sont remis aux membres du conseil.

63-04-20

8 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par André Ferland,

Et résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 21h20.

ADOPTÉE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

PRÉSIDENT